



**Cinématographie — Caractéristique d'enregistrement
magnétique du son sur film cinématographique de 16 mm —
Spécifications**

Cinematography — Recording characteristic for magnetic sound record on 16 mm motion-picture film — Specifications

Première édition — 1974-02-15

36

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 1188 (précédemment ISO/DIS 644) a été établie par le Comité Technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et soumise aux Comités Membres en octobre 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Suède
Allemagne	Italie	Suisse
Australie	Japon	Tchécoslovaquie
Belgique	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Canada	Pays-Bas	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Roumanie	
France	Royaume-Uni	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

U.S.A.

Cinématographie — Caractéristique d'enregistrement magnétique du son sur film cinématographique de 16 mm — Spécifications

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie la caractéristique d'enregistrement à réaliser sur les films magnétiques 16 mm perforés et sur les films cinématographiques de 16 mm comportant une piste magnétique, lorsque ceux-ci sont utilisés à la vitesse nominale de 24 images (18,3 cm ou 7,2 in) par seconde, ou à 25 images (19,05 cm ou 7,5 in) par seconde.

2 CARACTÉRISTIQUE D'ENREGISTREMENT

Avec un signal sinusoïdal constant appliqué à l'entrée de la chaîne d'enregistrement, la caractéristique nominale, en valeurs efficaces, de flux magnétique de court-circuit en fonction de la fréquence doit décroître, avec l'accroissement de la fréquence, comme l'impédance d'un circuit formé d'une capacité et d'une résistance, montées en parallèle, et ayant une constante de temps, $t = 70 \mu\text{s}$.

La courbe définie ci-dessus est représentée par

$$N \text{ (en décibels)} = -10 \log (1 + 4\pi^2 f^2 t^2)$$

où

f est la fréquence, en hertz;

t est la constante de temps, en secondes.

Les valeurs numériques approchées sont données dans le tableau.

3 TOLÉRANCES

3.1 Les enregistrements sonores magnétiques, réalisés sur films destinés à l'échange de programmes de télévision, doivent être enregistrés avec la caractéristique spécifiée au chapitre 2, à l'intérieur des tolérances données par la figure 1.

3.2 Dans le cas d'enregistrements sonores principalement destinés à la reproduction au moyen d'équipements portatifs, on peut appliquer les tolérances de la figure 2, à la place de celles de la figure 1.

NOTE — La présente Norme Internationale a substantiellement la même teneur technique que la partie correspondante de la Recommandation 265-2 du CCIR.

TABLEAU — Valeurs numériques approximatives des caractéristiques d'enregistrement

Fréquence Hz	N db
40	-0,00
50	-0,00
63	-0,00
80	-0,01
100	-0,01
125	-0,01
160	-0,02
200	-0,03
250	-0,05
315	-0,08
400	-0,13
500	-0,21
630	-0,32
800	-0,51
1 000	-0,77
1 250	-1,15
1 600	-1,75
2 000	-2,49
2 500	-3,44
3 150	-4,65
4 000	-6,12
5 000	-7,66
6 300	-9,38
8 000	-11,26
10 000	-13,08
12 500	-14,95
16 000	-17,03